

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Forêts communales, bilan 2024 et approbation du programme prévisionnel d'actions de l'ONF		<u>SEANCE DU 20.02.2025</u>
Date de convocation : 13.02.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. MC. COUTURIER. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G LEGAY. M. VUILLERMOZ
Date d'affichage : 13.02.2025	Présents : 8 Votants : 10	<u>Secrétaire de séance</u> : G. LEGAY
N° Délibération 01247.2025.02.006	Pouvoirs : 2	<u>Pouvoirs</u> : <ul style="list-style-type: none"> • C. GROSGURIN donne pouvoir à J.F. JOLY • E. LEE donne pouvoir à S. JUHEN

OBJET : GESTION PATRIMONIALE- Forêts communales, bilan 2024 et approbation du programme prévisionnel d'actions de l'ONF

Le technicien de l'ONF, Ludovic Rocchia, présente le bilan technique et financier de l'année 2024 pour la forêt communale.

En ce qui concerne les travaux inscrits au programme 2024, ont été réalisés les travaux divers d'entretien et la sécurisation d'arbres morts sur l'ensemble de la forêt, notamment au bord des pistes et le fauchage autour du Chalet du Chalet, prévus pour un total de 3 926€ HT. Les travaux d'entretien des parcelles D1 C1 et O2 ont dû être reportés (débroussaillage, peinture des liserés, bornes et repères) pour un total de 6 080€ HT. De même, les travaux sylvicoles (5 780€ HT), votés l'an dernier et visant à favoriser le mélange de feuillus et résineux sont repoussés à 2025.

S'agissant de l'exploitation et des ventes, le conseil a pris connaissance du bilan 2024, qui fait apparaître l'exploitation de 3 parcelles, pour un volume de 1149m³ de résineux et 37m³ de feuillus, exploités par les acheteurs (scieurs plus la coupe pour la fête des bûcherons, de 37m³).

Reste encore une parcelle à exploiter pour 255m³ de résineux dont l'acheteur est la scierie Ducret.

L'ONF a effectué des martelages comme prévu au programme, sur 610m³ de résineux et 101m³ de feuillus. Sur ces 5 zones, les bois ont trouvé preneur dans 4 zones. Ces bois invendus, pourtant de beau diamètre, sont situés en zone de quiétude, ce qui réduit la période possible d'exploitation. En sus, l'accès au bois est difficile (par un pâturage ce qui induit une remise en état) et en pente. Pour autant, cette parcelle est inscrite au catalogue permanent et est consultable toute l'année.

A noter que le dépérissement se poursuit et pose des inquiétudes de sécurité aux bords de piste de ski. Une nouvelle intervention auprès de ces dernières sera nécessaire.

Financièrement, le bilan s'établit comme suit :

- 8 102,40€ en dépenses et 19 286,55€ en recettes, soit un bilan positif de 11 184,14€ (contre 21 403,66€ en 2023).
- Les dépenses se décomposent en travaux (1 472,76€) et autres dépenses pour 6 629,64€ (frais de garderie, coupe de la fête des bûcherons, frais d'exploitation et de transport pour les cas où l'ONF exploite elle-même et vend le bois coupé).
- Les recettes en produit des ventes (14 463,47€, y compris celles liées à la fête des bûcherons) et autres recettes pour 4 823,08€ (dont les produits divers comme la chasse, l'antenne relais de la Vattay, mais aussi les sommes payées par les acheteurs pour obtenir une prolongation du délai contractuel de coupe).

A noter que le bilan financier diffère des sommes inscrites au compte financier unique 2024, comme chaque année. En effet, il y a un décalage entre la vente de bois, qui intervient en fin d'année, avec en outre des facilités de paiement, dont les versements sont pour l'essentiel décalés en n+1 et une différence de méthode de comptabilité. Enfin, le bilan 2024 est hors Sylv'actes, dans la mesure où le dossier de demande d'aide n'a pas encore été envoyé (2890€ escomptés).

Le technicien de l'ONF présente ensuite le programme de travaux proposé pour 2025, joint en annexe à la présente délibération.

A l'issue de cette présentation ;

Considérant le bilan technique et financier présenté pour 2024 ;

Considérant les propositions de l'ONF pour 2024, assorties de leur localisation, telles qu'annexées à la présente délibération, pour un total de 8 720€ HT (3 380€ HT en fonctionnement et 5 340€ HT en investissement), sachant que, en matière forestière la commune récupère la TVA ;

Considérant qu'il s'agit de dépenses classiques d'entretien des infrastructures, d'entretien parcellaire, d'entretien des sentiers et d'amélioration de la forêt, cette dernière à hauteur de 4 740€ HT, étant cette année encore destinée à favoriser le mélange entre feuillus et résineux, souhaitable au vu des évolutions climatiques ;

Considérant que ce dernier type de travaux est susceptible d'être subventionné ;

Considérant les recettes attendues des coupes de bois et autres recettes forestières ;

Madame le maire propose d'adopter les actions soumises.

Entendu l'exposé du maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte du bilan forestier 2024 ;
- Approuve le programme d'actions pour l'année 2025 soumis par l'ONF et joint en annexe ;
- Dit que les crédits sont inscrits au BP 2025
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / 0

Abstention : / 0

Pour : / 10 (dont 2 pouvoirs)

DELIBERATION N°01247.2025.02.006

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET